

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. **PAUL
GODET**, imprimeur, place
du Marché-Noir.

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

Pour la délivrance du territoire
Ouverte dans les bureaux de l'Écho de l'Ouest.

Nous disions dernièrement : « Ceux qui ont été les premiers à se lever au jour du péril seront encore les premiers à répondre, lorsque nous ferons appel à leur générosité pour l'œuvre de la délivrance », et nous disions vrai.

En voici la preuve.

Le révérend Père Pujo, missionnaire de Notre-Dame des Ardilliers, ancien aumônier du 2^e bataillon (29^e régiment) des mobiles de Maine-et-Loire, a proposé aux officiers de ce bataillon de se grouper pour la souscription patriotique, comme ils s'étaient unis pour la défense nationale.

Cette pensée, tombant dans des âmes généreuses et connues, a pris feu à l'instant même, et nos lecteurs jugeront du résultat.

Personne n'ignore la belle conduite du 29^e pendant la malheureuse guerre de 1870-1871. Il était de la première campagne de la Loire avec d'Aurelles de Paladine. Après avoir assisté à tous les engagements, à toutes les batailles, il a quitté le dernier les tranchées d'Orléans. Dans l'Est, avec Bourbaki, il se signala par sa bravoure. Il se trouvait à Montbelliard et faisait partie de la seule division qui a eu l'honneur de ne pas passer en Suisse. Bref, à l'Arnold, aux environs de Besançon, c'est lui qui a brûlé la dernière cartouche.

Tous ces braves nous envoient leur souscription, que nous sommes heureux de joindre à celles qui nous étaient déjà venues de Saumur et de l'arrondissement.

Nous donnons donc aujourd'hui notre première liste. On la trouvera plus loin.

Ce début encouragera les dames de Saumur, toujours prêtes aux œuvres généreuses, et les aidera, nous l'espérons, à triompher des obstacles que l'on suscite à l'organisation du comité.

Qu'elles soient dévouées, actives, intrépides comme toutes les dames de France.

Si le gouvernement ne s'associe pas à l'œuvre, tant mieux. S'il la désapprouve dans l'intérêt d'un emprunt futur, cette manière de refroidir l'enthousiasme et d'arrêter un élan sublime, en vue de projets éventuels et d'un avenir dont on n'est pas le maître, est aussi incompréhensible qu'inacceptable.

C'est le cas ou jamais de faire au gouvernement une noble et pacifique opposition.

« Pour la patrie, s'il vous plaît ! »

EUGÈNE DE MIRECOURT.

PARIS

Versailles et la Chambre.

Plus nous avançons dans l'*essai loyal*, plus cette belle fiction de la République modérée tend à s'évanouir.

Battue par les républicains quand elle veut être conservatrice, arrêtée par les conservateurs quand elle tourne vers les radicaux ; impuissante à donner la sécurité, puisqu'elle mécontente l'un après l'autre tous les partis, elle est par le fait même incapable d'assurer l'ordre politique.

Elle laisse à tous les ambitieux le champ libre pour s'entre-dévorer, et ne les domine ni par l'autorité, ni par la force, ni par le prestige. Elle ne peut même pas répondre

d'être toujours modérée, comme on aspirerait loyalement à la faire, car un jour ou l'autre, il faut, pour suppléer à la faiblesse du pouvoir, recourir à des mesures ou à des projets de loi qui réalisent les conceptions les plus absolutistes.

Ce qui caractérise en définitive la République modérée, c'est qu'elle n'est ni la Monarchie, ni la République. C'est une négation, spécialement propre aux situations bouleversées et provisoires.

Elle est tout, excepté une solution.

La République française du citoyen Gambetta vient d'émettre une théorie magnifique pour assurer l'ordre : ce serait de réarmer les gardes nationales.

Il faut lire ces choses-là pour y croire.

Voici le passage :

« En désarmant toute la France, sous le prétexte de l'insurrection d'une seule ville, en dissolvant les gardes nationales, jusque dans les cités qui avaient opposé une résistance héroïque à l'ennemi, comme Saint-Quentin, Châteaudun, Dijon, vous avez rendu possible le succès de quelque coup de main scélérat, etc., etc. »

Peut-être. Mais en rendant leurs armes aux milices citoyennes, on faciliterait un nouveau 18 mars, chose dont messieurs les révolutionnaires n'ont aucune horreur, tant qu'ils espèrent, en cas de coups de fusil, se mettre du côté de la crose.

Essayez de rendre les fusils à l'émeute et puis demandez à l'Europe de vous prêter trois milliards, — vous verrez !

« Nous sommes venus ensemble, nous nous en irons ensemble ! »

Telles sont les paroles textuelles prononcées par M. Thiers au dernier dîner de la droite. On se demande ce que cela veut dire, car M. Thiers et l'Assemblée ne peuvent pas disparaître ainsi le même jour, l'un emportant l'autre.

Des mots, toujours des mots, rien que des mots !

Hamlet n'avait pas tort.

* *

En attendant, voilà M. Barthélemy Saint-Hilaire désavoué par le patron.

La commission de la loi contre la presse jetait naturellement feu et flammes. « Que signifie cette lettre ? Est-ce le Président qui l'a dictée ? Nous allons interpellier le gouvernement là-dessus, il faudra bien qu'il nous réponde ! » S'écriait M. Chauran.

Il y avait positivement de quoi faire perdre la tête au ministre de l'intérieur. M. Victor Lefranc se hâta d'aller prendre langue à l'hôtel de la Présidence, et revint dire à la commission :

« Je suis autorisé à vous déclarer, messieurs, que M. Thiers est complètement étranger à la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il n'en a pas encore pris connaissance. » (Oh !!!)

Croyez-vous qu'il y ait lieu de s'enorgueillir d'être Français quand on regarde... ceux qui nous gouvernent ?

* *

Les délégués du conseil municipal de Metz sont arrivés. Ils viennent déposer devant la commission d'enquête sur la conduite du maréchal Bazaine, et ils seront entendus le 5 mars.

« Les charges qui pèsent sur le maréchal,

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS

LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

V

Fin de l'exil de Philippe d'Orléans. — Résultat des économies de la Cour. — Mort de M. de Buffon. — Une brochure de Mirabeau. — Le Primat des Gaules. — Dissolution des parlements. — Maladie de Monseigneur le Dauphin.

Mai 1788.

Grande nouvelle et réception curieuse à Versailles.

Tous les princes ont voulu se réunir pour la présentation solennelle au roi de Monseigneur le duc d'Orléans, rappelé de son exil à Villers-Cotterets. Mais le duc ne restera pas longtemps à la cour ; où l'on a peur de son naturel brouillon, et on l'invite à faire un petit voyage en Italie.

* *

L'adjudication des propriétés dont le roi se dépouille et ordonne la vente, se fera incessamment.

(1) Voir les numéros des 1^{er}, 2 et 3 mars.

On affirme qu'une compagnie de capitalistes demande qu'il lui soit accordé une partie du bois de Boulogne, le long des murs qui bordent le chemin de Neuilly.

Elle offre en même temps d'acheter le château de Madrid, et son intention est de bâtir sur ces terrains des maisons de plaisance, qui seront louées avec leurs meubles, et offriront aux locataires tous les agréments de la campagne, sans quitter la ville.

Puis, comme on trouve sans doute qu'il n'y a pas encore assez de lieux de dissipation et de débauche, les mêmes entrepreneurs établiront dans le bois des salles de danse et de spectacle, des restaurants et des cafés.

Un peu de bien à droite, beaucoup de mal à gauche : ce résultat des économies de la cour n'était pas prévu.

* *

Notre écrivain le plus illustre (1), M. de Buffon, est décédé à Paris le 16 avril, à l'âge de quatre-vingts ans, dans l'hôtel de l'Intendance du jardin du roi.

C'est une perte nationale d'autant plus sensible qu'elle ferme la chaîne de tous les auteurs de génie que la France a produits sans interruption pendant deux siècles, depuis Malherbe jusqu'au grand naturaliste que vient de nous enlever la mort. De tristes réflexions s'offrent à l'esprit quand on songe

(1) L'auteur explique plus loin sa pensée : il veut dire le plus illustre du moment actuel.

que non-seulement il n'est pas remplacé, mais qu'il se trouve un intervalle immense entre lui et tous les écrivains de l'époque présente.

M. de Buffon avait un caractère doux et modeste.

Il supportait la critique, s'en servait très-souvent pour corriger ses œuvres, et ne s'en offensait jamais.

On lui reprochait, un jour, d'avoir émis quelques opinions hasardées dans son *Examen des époques de la nature*.

« — C'est bien possible, répondit-il ; je ne suis pas plus qu'un autre à l'abri de l'erreur. »

Et comme on lui offrait en même temps un exemplaire de la critique un peu vive qu'on avait faite de son livre, il le reçut d'un air gracieux, et dit, après avoir parcouru la brochure :

« — Cela est honnête, je ne suis point mécontent de l'auteur. Je n'ai écrit cela que pour m'amuser et n'ai point du tout prétendu donner des choses incontestables. »

Ah ! si tous nos philosophes avaient cette modestie !

* *

L'ouvrage du comte de Mirabeau sur la Hollande fait plus de bruit que de saine besogne.

C'est un imprimé de cent quarante pages, sans compter les notes, qui n'en finissent plus.

On connaît la véhémence du style de M. de Mirabeau ; seulement il est regrettable que cette force, poussée au-delà des égards dus aux chefs des na-

tions, paraisse nuire quelquefois aux intérêts qu'elle défend.

Selon nous, c'est un reproche à faire à ce dernier écrit, beaucoup plus encore qu'à tous ceux qui sont sortis jusqu'à présent de la plume de l'auteur.

* *

Monseigneur l'archevêque de Lyon (1), primat des Gaules, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Victor, et l'un des quarante de l'Académie française, est mort, le 3 mai, dans son palais abbatial.

Ce prélat, zélé contre les philosophes, a su les démasquer dans plus d'une solide instruction pastorale.

Tranquille et heureux, il a quelquefois dérogé à sa félicité personnelle, en se déclarant pour un parti (2), dont sans doute il ne connaissait pas assez l'esprit et le but.

A la nouvelle de cette mort, un certain abbé s'écria, comme autrefois M. de Rancé en apprenant la mort du grand Arnauld :

« — Quelle perte pour le parti ! »

Mais il a oublié d'ajouter, comme le saint réformateur de La Trappe :

« — Heureux qui n'en a point eu d'autre que celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! »

(1) Antoine de Malvin de Montazet. (Note du journaliste.)

(2) Le Jansénisme.

dit le *Courrier de France*, sont de plus en plus lourdes. Il résulterait de pièces et de témoignages irrécusables que, le 27 octobre, avant la signature de la capitulation, on lui aurait démontré qu'il restait encore pour huit jours de vivres. Bazaine n'aurait pas contesté l'exactitude de cette affirmation, mais il se serait refusé à en tenir compte.

» Or, quand on pense que la capitulation, négociée le 26, a reçu le surlendemain 29 son exécution, que le prince Frédéric-Charles ayant commencé le 31 sa marche vers la Loire avait obtenu de brillants succès, et que dix jours de plus passés avant l'adjonction du prince Frédéric-Charles auraient permis, même à nos généraux un peu lents et circonspects, d'arriver jusque sous Paris; quand on se représente ce résultat, que les historiens allemands (entre autres le major Blume) avouent du reste avoir été très-possible et qui eût été pour l'armée de la Loire la victoire assurée, pour Paris le déblocage, pour la France le salut, on comprend toutes les indignations, toutes les colères, et on est tenté de trouver la justice des hommes bien lente. »

* *

L'Assemblée nationale, dans la séance du 28 février, a voté une loi qui augmente de vingt-cinq pour cent le prix des tabacs à fumer.

« La discussion des tabacs, dit la gazette parlementaire de *Paris-Journal*, avait amené dans les tribunes un grand nombre de dames, en toilette de théâtre. Sans être M. Prudhomme, nous regrettons que la salle des délibérations soit envahie par l'élément féminin. Bien des orateurs en sont intimidés et perdent de leurs moyens. Beaucoup d'autres ne parleraient pas, qui parlent parce qu'ils ont dans la salle une cousine qui les regarde. Les plus austères affectent les poses nonchalantes et sortent de temps en temps pour aller refaire leur raie dans les couloirs. Ceux qui osent tout osent davantage encore, parce qu'il y a des dames qui les regardent. M. Baze lui-même se livre à des exercices gymnastiques qui ont été fort appréciés dans les tribunes du premier rang. L'irascible questeur a escaladé un des bancs du pourtour avec une aisance qui rappelle Léotard. Il nous semble qu'une Assemblée qui délibérerait devant un public grave et masculin gagnerait beaucoup et occuperait mieux son temps. »

C'est notre avis.

En ce qui concerne la dignité de la repré-

* *

Le corps de M. de Buffon a été présenté à Saint-Médard, sa paroisse, et transporté ensuite à sa terre de Bourgogne, où il a manifesté le désir d'être enterré dans le même caveau que sa femme.

Plusieurs feuilles accusent le défunt d'avoir été puissamment protégé par madame de Pompadour, et disent qu'il attachait une importance exagérée à son titre de comte. C'est une faiblesse qui, en tout cas, n'a pas l'ombre de rapport avec ses talents, et ne peut nuire à sa gloire littéraire.

On vient, du reste, de le justifier là-dessus dans une lettre insérée au *Journal général de France*.

* *

Rien ne fait plus d'honneur à M. de Buffon que l'indifférence qu'il a toujours témoignée pour les soi-disant philosophes de notre siècle. Si parfois il s'est égaré dans quelques spéculations physiques, il n'a jamais balancé à désavouer ce qu'on pourrait y trouver de contraire à une science bien plus sûre que toutes les connaissances humaines.

Sa mort vraiment chrétienne prouve que, si dans le jeu de ses hypothèses, il s'est écarté de temps à autre de vérités étroitement liées avec une religion divine, son cœur n'a jamais été complice des écarts de son esprit.

Il était en relations intimes, depuis cinquante ans au moins, avec le révérend Père Ignace, de

sentation nationale, on ferait bien d'aborder le chapitre des réformes.

Celles qui sont relatives à la magistrature continueront d'être discutées dans la séance du premier mars.

Etranger.

ROME. — Le 25 février, dans la salle ducale, le Saint-Père donnait audience à une nouvelle et nombreuse députation (25,000 personnes) des paroisses romaines de Saint-Eustache, Sainte-Marie-Madeleine et Sancta-Maria-Sopra-Minerva. Les curés de ces paroisses étaient à la tête de cette députation, ainsi que le marquis François Patrizzi. Après que les acclamations qui avaient accueilli le Saint-Père eurent pris fin, le marquis Patrizzi fit lecture au nom de tous d'une très-belle adresse, exprimant l'amour et le dévouement sans borne de l'assistance et du peuple de Rome tout entier.

Le Saint-Père a répondu par un admirable discours, dont voici les dernières paroles :

« O mon Dieu ! tournez vos regards vers ce pauvre peuple. C'est vous qui avez planté cette vigne, et vous l'avez arrosée de votre précieux sang. Vous avez envoyé à Rome votre premier vicaire, saint Pierre, et c'est ici, à Rome, que saint Pierre a consommé son martyre pour affirmer la foi qu'il avait prêchée. Mon Dieu ! visitez donc votre vigne ; regardez-la, regardez ses misères, et levez le bras pour la bénir.

» Bénissez les jeunes gens afin qu'ils soient préservés de la corruption. Bénissez les pères afin qu'ils s'occupent avec zèle de donner une sainte éducation à leurs enfants. Bénissez les mères et consolez-les dans leurs afflictions. Bénissez ce peuple tout entier, les présents et les absents, et rendez-les tous dignes de pouvoir chanter un jour vos bénédictions pendant tous les siècles dans le bienheureux royaume. *Benedictio Dei, etc.* »

Toute l'assistance se jeta à genoux pour recevoir la bénédiction, puis elle se releva en poussant des vivats et des cris d'enthousiasme, qui accompagnèrent longtemps le Saint-Père regagnant ses appartements.

LONDRES, 29 février. — Comme la reine rentrait au palais Buckingham, à cinq heures et demie du soir, un jeune homme lui a présenté un pistolet. La reine s'est rejetée dans l'intérieur de sa voiture, et le jeune

l'ordre des Capucins, qu'il avait fait nommer curé de sa paroisse seigneuriale (1).

Pendant le séjour que le célèbre naturaliste faisait chaque année dans ses domaines, le Père Ignace dinait habituellement avec lui au château. M. de Buffon témoignait à ce prêtre une affection sincère et une confiance sans limite. Aussi, lorsque le brave capucin accourut de Bourgogne, dans les derniers moments qui ont précédé la mort de celui qu'il appelait son ami, le malade, qui déjà ne parlait presque plus, reprit instantanément des forces à la vue de son cher curé.

Après s'être entretenu quelque temps avec le Père Ignace, il a commencé à lui faire à haute voix, et sans prendre garde aux assistants, une confession de toute sa vie.

Puis il a été le premier à lui demander les secours suprêmes de la religion, qu'il a reçus avec la foi la plus vive, en présence de tous ses gens assemblés.

Une fin si chrétienne affaiblira l'enthousiasme de la secte philosophique pour M. de Buffon ; mais les honnêtes gens ne feront qu'honorer davantage la mémoire du célèbre écrivain.

* *

Le parlement vient de combler la mesure.

N'ayant pas tenu compte des dernières défenses du roi, il s'est attiré toutes les rigueurs de ce prince.

(1) Le village de Buffon, dans la Côte-d'Or.

homme a été arrêté ; il portait un document dont l'objet était d'obtenir de la reine l'engagement de libérer certains prisonniers fédéraux. Le pistolet n'a pas été déchargé ; l'individu arrêté a déclaré avoir essayé d'approcher la reine pendant la procession de mardi.

AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA.

Nous avons parmi nous, dit un grand publiciste, — celui qui, très-évidemment voit le plus clair dans les choses du jour, — nous avons parmi nous des sages ardents à ne pas combattre.

Ils répètent volontiers que Dieu est assez puissant pour se défendre lui-même.

Ce n'est pas vrai. Il n'a pas plu à Dieu de se constituer ainsi. Il a pris en ce monde des conditions de vie plus humbles ; il veut être défendu. Saint Augustin nous dit que celui qui nous a créés sans nous, ne nous sauvera pas sans nous. Sans nous donc, il veut être impuissant à se sauver lui-même ; car c'est la même chose que Dieu nous sauve et que nous sauvons Dieu. Mais Dieu est puissant pour aider.

Les bourgeois libéraux de 1825 disaient ironiquement : *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. Ils s'aidaient à renverser la religion, Dieu les a aidés à se renverser eux-mêmes.

En ce temps-là, l'idée démocratique n'était encore qu'un germe ; l'idée démagogique n'existait pas ou n'était qu'à peine semée. Le libéralisme bourgeois s'est aidé si bien et il a reçu tant d'aide que l'ordre social est devenu cette démagogie, aujourd'hui peut-être incurable et qui n'a plus d'ordre que par la dictature démagogique de plus en dissolvante.

Aide-toi, le Ciel t'aidera ! l'aide du Ciel à ceux qui veulent se sauver, c'est la lumière ; à ceux qui veulent se perdre, la nuit. Le bandeau s'épaissit de plus en plus sur leurs yeux : les plus fins, les plus prudents arrivent à une plénitude de cécité qui étonne.

M. Thiers en est là.

Si M. Thiers n'avait pas cette jolie forme d'esprit et ce caquetage charmant qui l'ont rendu indispensable chez nous, il faut bien avouer qu'on le distinguerait peu de M. de la Bébollière. Il a juste les mêmes vues sur Dieu, sur la religion, sur la marche de l'humanité ; il fait la même guerre au christianisme, et il ne s'aperçoit pas davantage que cette guerre implique la ruine absolue de l'ordre social.

Dans la nuit du 4 au 5, les gardes de la prévôté forcèrent la porte de MM. d'Espréménil et Goessard, et voulurent les enlever dans leur maison même. Ils se réfugièrent au palais, où, le lendemain, ils furent arrêtés en pleine séance. Le premier est envoyé aux îles Sainte-Marguerite, et l'autre au château de Pierre-Encise, à Lyon.

Toutes les avenues du palais sont occupées par les gardes françaises et les gardes suisses.

MM. de Gèvres et de Praslin sont condamnés à l'exil.

Le 8, il s'est tenu à Versailles un lit de justice, où la dissolution des parlements a été prononcée.

Nous recevons ces nouvelles par un courrier extraordinaire.

* *

Les chambres supprimées ayant envoyé une députation à Versailles, cette députation n'a pu obtenir audience.

Comme les troupes ferment toujours à Paris les issues du palais, les magistrats se sont assemblés, le 8 au soir, dans les hôtels de différents membres. Ils ont protesté contre leur suppression et se sont déclarés inamovibles.

Le 9 au matin, chaque juge de la grand'chambre reçut une lettre de cachet, ce qui fit croire qu'ils étaient tous exilés.

* *

La haine et le mépris du christianisme est ce qu'il y a en lui de plus sincère et de plus vivant. Ce que c'est, il n'en est pas très-instruit. Mais il est essentiellement de ceux qui ne veulent plus de cela. Cela les ennuie, cela leur résiste, cela les irrite. Ils croient qu'ils ont tué cela et que cela est mort. Quelques-uns en ont du regret, mais pas M. Thiers ; et il veut en finir.

Il faut lui montrer que cela est vivant, et le montrer, comme toujours, par un acte de foi qui ramène sur nous les regards favorables de Dieu.

Le monde n'est pas devenu chrétien et ne s'est pas maintenu chrétien par la force du nombre et par le succès des armes. Il a été sauvé par ceux qui n'ont considéré ni le nombre, ni les armes, ni l'habileté humaine, et que la crainte de perdre la vie n'a pas détournés de rendre à la vérité l'hommage qui lui est dû. En présence de la foule railleuse ou menaçante, ils se sont prosternés devant la croix. Ils ont dit au Crucifié : Tu es le Sauveur et le maître de la vie ; je te confesse et je t'adore, et je veux bien périr.

Ainsi a été sauvé le monde.

Faits et propos du jour.

Des plaintes sont portées devant les tribunaux de Lille au sujet des violences, des sévices et des dommages dont nombre de personnes ont été victimes dimanche soir. Une instruction est commencée, et les témoins sont cités pour déposer des faits à leur connaissance.

M. Jules Simon a transmis hier aux instituteurs primaires une circulaire dans laquelle il leur recommande de ne point intervenir dans les discussions politiques, et de ne pas se prêter surtout aux agissements bonapartistes. Ce document a été expédié d'urgence aux instituteurs des départements du Nord, de l'Ouest et du Sud-Ouest.

La commission qui prépare une loi sur le travail des enfants dans les manufactures a voté hier les résolutions suivantes :

1° Les enfants ne pourront pas être employés avant dix ans.

2° De dix à treize ans, ils ne travailleront que six heures par jour.

3° Le travail de nuit est supprimé pour les garçons au-dessous de quinze ans, et généralement pour les femmes et les filles.

Cette nouvelle se répandit même d'un bout de la ville à l'autre comme certaine ; mais la lettre contenait seulement l'ordre de se rendre à midi, en robes rouges, à la salle du lit de justice.

Dix minutes après leur entrée dans cette salle, le roi arriva, sans autre suite que le garde-des-sceaux.

Son allocution fut très-courte.

* *

« Messieurs, dit-il, je vous rassemble pour vous confirmer ma volonté. Je persiste dans l'exécution d'un plan qui a pour but l'ordre général de mon royaume et le bien de mes peuples. Lorsque j'aurai déterminé quelles doivent être les personnes qui composeront avec vous ma *cour plénière*, je vous assemblerai, même avant le temps accoutumé de vos réunions, si le bien de mon service et les circonstances l'exigent. »

Voilà où les choses en sont dans la capitale. Quant aux provinces, tout s'est passé jusqu'ici fort tranquillement.

* *

La santé de Monseigneur le Dauphin donne de vives alarmes.

La maladie, si l'on en croit le médecin de la cour, est une suite de l'inoculation.

(La suite prochainement.)

Très-beau mouvement à l'École polytechnique. — La souscription pour la libération du territoire y atteint le chiffre de 50,000 francs, et elle n'est pas close. — Dimanche dernier, vingt-cinq élèves de l'École assistaient au meeting présidé par M. Ernest Legouvé, et ont été les premiers à y présenter leur offrande.

« — Regardez-nous comme des enfants de Metz, » disent-ils.

Pour comprendre ces paroles, il faut se rappeler que l'École d'application (artillerie et génie) résidait à Metz.

Un épisode de la grande cérémonie qui a eu lieu avant-hier à Londres, à l'occasion du rétablissement du prince de Galles.

Deux individus, qui avaient réussi à entrer dans Saint-Paul, ont eu une si singulière tenue, qu'on a dû les expulser.

Comme il se débattaient, on les a conduits chez le magistrat, et là il a été constaté qu'on avait affaire à deux Français, dont l'un était Maxime Vuillaume, l'ex-rédacteur du *Père Duchêne*.

Les petites affiches annoncent que le café Mazarin, situé rue Jacob, vient d'être acquis par un sieur Mottu ???

Est-ce que le directeur du *Radical* voudrait chercher derrière un comptoir un refuge contre la politique qui le fatigue, ou veut-il simplement se donner la joie de servir des *mêlés* à ses électeurs ?

Le *Rappel* a reparu après trois mois de suspension. Comme premier-Paris, il publie un extrait de l'*Année terrible*, de Victor Hugo; toute une page de vers... quel début !

C'est décidément un journal où les vers se sont mis.

— A propos, demandait la duchesse de G... à son mari qui revenait d'Anvers, et la question du drapeau ?

— Oh ! répondit finement le marquis, nous l'avons laissée en blanc.

Une dépêche de l'agence Reuter :

On assure que M. Thiers a l'intention de lever le siège... pardon ! l'état de siège, dans le courant d'avril prochain.

On n'est pas bien fixé sur l'appellation définitive à appliquer aux partisans de la Commune; est-ce « communex » qu'il faut dire, ou est-ce « communard?... »

J'en propose une troisième.

Vous rencontrez, par exemple, un de ces malheureux, égarés et trompés par les philosophes du mensonge, et qui péchent souvent par bêtise plutôt que par méchanceté; vous l'abordez et vous lui dites affectueusement :

— Allons, mon ami, revenez donc au bon sens, et ne soyez plus *communois* !

PREMIÈRE LISTE

Des souscriptions recueillies au bureau de l'*ECHO DE L'OUEST* Pour la délivrance du territoire.

MM. De MONTLAUR, président du comité d'administration du journal...	400 f.
PRIEUR-DUPERRAY, membre du comité	400
EUGÈNE DE MIRECOURT, rédacteur en chef.....	50
CHASSELOUP DE CHATILLON	400
Paul GODET, imprimeur.....	50

BOUTET père.....	4,000
Camille BOUTET	500
Un anonyme	400
Les Révérends Pères de Notre-Dame-des-Ardilliers.....	50
Un anonyme	30
M ^{lle} J. G.....	8
Un anonyme	400

Convaincus qu'il s'agit ici de l'honneur de la France; — que ce n'est pas seulement un généreux sacrifice à faire, mais plutôt une dette sacrée à payer, puisque nos provinces envahies nous ont préservé de l'invasion en la subissant; — que le mouvement général qui se manifeste dans le pays prouve assez la réalité incontestable et la grandeur du devoir; — que ce devoir s'impose à tous sans acception de parti, de république ou de monarchie; — qu'il est même une occasion unique, et on peut dire providentielle, pour nous tous Français, de nous rencontrer dans un même sentiment, dans une noble et patriotique action, et de commencer, dès à présent, la tant désirable régénération de la France, — souscrivirent à l'œuvre de la libération du territoire :

DABURON, ancien magistrat...	500
DABURON (Paul), ancien notaire	500
Total.....	3,088 f.

Officiers du 2^{me} bataillon des mobiles de Maine-et-Loire (arrondissement de Saumur).

MM. De la COCHETIÈRE, commandant.....	300
R.-P. PUJO, aumônier volontaire.....	50
DEMARETS, maire de Bagneux, infirmier volontaire	200
BOUCHARD, docteur-médecin du 2 ^{me} bataillon	200
Comte d'AUTICHAMPS, capitaine	4,000
BOUTET (Henri), capitaine ...	500
VOISIN-TEXIER, capitaine.....	600
Comte Scévole de LIVONNIÈRE, capitaine	4,000
MOLAT, lieutenant.....	50
De ROCHEBOUET, capitaine....	500
De la COCHETIÈRE, capitaine adjudant-major	450
De MONTI, lieutenant.....	500
Baron de LUAGE, sous-lieutenant.....	200
Comte ODARD, sous-lieutenant	4,000
De la SELLE, lieutenant.....	4,000
De ROMANS, capitaine.....	4,000
De SAINT-PERN, sous-lieutenant.....	400

Total de la 1^{re} liste.. 11,438

Nous savons que bon nombre de sous-officiers et de mobiles du 2^{me} bataillon (arrondissement de Saumur), seraient désireux de prendre part à cette souscription par ordre de compagnie. M. le commandant de la Cochetière, si estimé et si aimé de ses soldats, leur fournira prochainement les moyens d'agir et de s'entendre.

AFFAIRE JANVIER DE LA MOTTE.

C'est lundi 26 février qu'a commencé, devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, le procès relatif à de nombreux actes financiers de l'administration de M. Janvier de la Motte, ancien préfet.

On remarque, parmi les témoins à décharge, l'amiral La Roncière. Le ministre des finances, assigné comme témoin par la défense, viendra dans le courant de la semaine.

Beaucoup d'habitants de l'Eure sont dans la salle. Le public est calme; l'ordre est parfait. M. Janvier, un peu pâle, a toute sa présence d'esprit. L'accusé Bourguignon, atteint de douleurs rhumatismales, marche difficilement.

Il y a peu de dames dans l'auditoire. Les

reporters des feuilles parisiennes sont nombreux.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le procureur général est entré dans diverses explications sur l'ensemble du procès.

L'interrogatoire des accusés commencera ce soir.

Rouen, 27 février.

M. Deschamps, ancien maire d'Evreux, est entendu.

Une assez vive altercation s'engage entre le témoin et M. Janvier de la Motte.

Le président invite l'accusé à ne pas passionner le débat au point de vue politique et reconnaît que M. Janvier de la Motte a gardé jusqu'ici l'attitude qu'il doit conserver dans l'intérêt de sa défense.

Plusieurs dépositions importantes ont eu lieu. Divers conseillers généraux de l'Eure, tels que M. d'Osmoy, le duc d'Albufera, M. de Lagrange, ont fait des déclarations favorables à MM. Janvier de la Motte et Bourguignon, bien qu'ils eussent été cités comme témoins à charge.

Un témoin a relaté un fait contre la moralité de M. Janvier.

Un commissaire de police de Paris a rapporté plusieurs faits du même genre.

Les avis sont très-partagés sur l'issue du procès.

L'audience est levée à cinq heures et demie.

Rouen, 28 février.

Le nombre des témoins entendus dépasse 80.

Les conversations roulent sur les dépositions favorables des conseillers généraux de l'Eure.

L'accusé a toujours la même attitude, et répond avec un grand sang-froid.

On entend les témoins sur l'emploi des fonds de la souscription cotonnière.

Un témoin fait une déclaration favorable à l'accusé, mais qui paraît en contradiction avec sa première déposition.

Un maire déclare avoir refusé en 1864 un secours pour sa commune, parce qu'on lui demandait de reconnaître avoir reçu une somme double.

Un ancien commissaire de police de Bernay dit avoir vu M. Janvier de la Motte distribuer des sommes d'argent à des ouvriers cotonniers. Après le 4 septembre, il a refusé d'arrêter M. Janvier de la Motte, comme ancien préfet de l'Empire.

Presque toutes les dépositions sont de maires ou de commissaires de police et relatives à des sommes distribuées par l'accusé lors de la crise cotonnière.

On croit que MM. Pouyer-Quertier, Pinaud, Raoul Duval et l'amiral La Roncière seront entendus demain.

Rouen, 29 février.

M. Lefebvre-Durulé, ancien président du conseil général de l'Eure, a été entendu : il ne croit pas à la criminalité des actes de M. Janvier de la Motte; il développe une longue théorie sur les mémoires fictifs, s'attirant d'assez vives réparties du président.

La fin de l'audience a été marquée par quelques incidents. Plusieurs fournisseurs protestent contre les termes employés dans l'acte d'accusation au sujet de leurs fournitures. L'un d'eux déclare qu'il voudrait être sur les bancs des accusés pour se justifier.

Le président clôt l'incident en ordonnant au témoin de se retirer.

Demain seront entendus les témoins à décharge. Samedi matin l'avocat général Grenier prononcera son réquisitoire.

M^e Homais, avocat de M. Janvier, présentera la défense. M. Isoard, procureur général, répondra ensuite à la réplique de M^e Lachaud.

L'affaire ne sera probablement pas terminée avant lundi.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

La souscription nationale pour la délivrance du territoire, organisée par les dames de la ville de Tours, a déjà produit huit cent mille francs.

Dans une de ses dernières séances, le comité des dames du Mans a décidé qu'il adhérerait au programme du comité de Nancy, et qu'en conséquence, les souscriptions reçues jusqu'à ce jour seraient non-avenues et remboursées, si la souscription générale n'atteignait pas 500,000,000.

Saint-Calais, une petite ville de 3,000 habitants, qui a été pillée, rançonnée et épuisée par l'armée entière de Frédéric-Charles, a trouvé encore plus de 40,000 fr. à offrir en espèces sonnantes à l'œuvre de la délivrance, sans compter les souscriptions conditionnelles.

M. Beulé vient de reprendre le cours d'archéologie qu'il professe avec tant de succès à la Bibliothèque nationale.

Un sieur C..., garçon meunier, a été arrêté commune de Saint-Sylvain. Cet homme est inculpé de plusieurs vols et notamment d'une somme de 49 fr. 45, au préjudice d'un domestique de M. Livache, d'Ecoulant.

Le même jour, la brigade de Beaufort arrêtait une chanteuse ambulante, inculpée d'un vol de 47 francs, au préjudice et dans le comptoir d'un charcutier de cette ville.

Dans la nuit du 24 au 25, un incendie attribué à la malveillance d'un mendiant, qui était poursuivi pour vols et qui vient d'être arrêté, s'est déclaré chez M^{lle} Lechat, à Thoré. Le feu mis dans l'écurie, il n'a pas été possible de faire sortir les animaux qui s'y trouvaient. Sept bœufs ont péri. Du froment, des fourrages, ainsi que le bâtiment qui les renfermait sont également brûlés. La perte est évaluée à plus de 5,500 fr.

L'individu arrêté se serait flatté de pouvoir mettre facilement le feu au moyen de boules incendiaires et aurait reçu l'hospitalité de M^{lle} Lechat, peu de jours avant l'incendie. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le public est prévenu qu'un bureau de distribution fonctionnera à Feneu à partir du 1^{er} mars prochain. Ce nouvel établissement desservira les communes de Feneu, Soulaire-et-Bourg et Ecuillé.

La compagnie du chemin de fer de l'Ouest annonce que la gare de Caen est fermée aux arrivages de céréales, par le Mans et Angers, jusqu'au 3 mars prochain.

La gare d'Orléans n'acceptera plus les marchandises de cette nature pour la gare de Caen, par le transit du Mans et d'Angers.

Le R. P. Pie-Marie, de l'ordre des Dominicains, qui prêche la station du Carême à l'église Saint-Pierre de Saumur, avait annoncé qu'une conférence spéciale pour les hommes aurait lieu jeudi prochain, 7 mars, à 7 h. 1/2 du soir.

Sur le désir exprimé de ne pas voir interrompre le cours ordinaire des instructions, le Révérend Père remet au lendemain vendredi 8, et à la même heure, la réunion des hommes.

DÉPÊCHES

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Samedi, 2 mars.

Un fait significatif et d'une haute gravité est venue clore la semaine, déjà si remplie d'événements et d'émotions de tout genre : le général Ladmirault, gouverneur de Paris, a donné sa démission.

Rouen, 2 mars.

M. Poyer-Quertier, ministre des finances, a fait une déposition qui a vivement impressionné l'auditoire, et qui, sans justifier absolument M. Janvier de la Motte, a montré la physionomie et la nature du procès qu'on lui intente.

M. le marquis de la Croix est venu affirmer énergiquement la probité de l'accusé, et l'amiral de la Roncière a dit que l'administration du préfet avait toujours été honnête et utile.

Un des meilleurs et des plus courageux écrivains du *Figaro*, M. de Saint-Genest, quitte la rédaction de ce journal et donne ses motifs dans un article intitulé : *Quelques mots d'adieu*. Nous publierons cet article.

Le décret qui devait suspendre le *Figaro* était prêt, quand M. de Villemessant, averti, accourut de Nice et se rendit à Versailles, chez M. Poyer-Quertier, sur lequel il a quelque crédit; le ministre des finances alla chez le Président et obtint l'ajournement du décret, mais à la condition que le *Figaro* renoncerait à ses attaques.

M. d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a signé avec M. Poyer-Quertier, ministre des finances de France, une convention additionnelle relative au mode de paiement du quatrième demi-milliard de la contribution de guerre. Cette convention porte que; contre un escompte de 5 0/0, consenti par l'Allemagne, les 440 millions à échoir seront payés d'ici au 6 mars.

SEANCES DE LA CHAMBRE.

On a voté, dans la séance du 4^{er} mars, la loi relative aux pensions à accorder aux

veuves et aux orphelins des victimes de l'insurrection du 18 mars.

Nous donnerons demain les articles de cette loi.

Dans sa séance du 2 mars, l'Assemblée a prononcé l'ajournement de la pétition catholique en faveur des droits du Saint-Père. Elle a aussi ajourné la loi sur la magistrature et la loi sur l'Internationale.

Paris, 2 mars, 10 h. 35 m. soir.

Le général Ladmirault aurait retiré sa démission, après une entrevue avec M. Thiers.

Amsterdam.

Le bruit court que le comte de Chambord doit quitter Bréda pour venir ici en passant par Utrecht.

Le jour de son départ de Bréda n'est pas fixé.

Pour les articles non signés : P. GODET.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 7,200 actions de 500 fr.

DE

LA VIGILANTE

Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie.

Capital : 5 millions.

Siège social : 3, place du Théâtre-Français, A PARIS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. LE C^{te} DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT, Administrateur de chemins de fer, Président;

BOURDET, O.*, officier supérieur en retraite, Vice-Président;

DE MONTGAILLARD, *, ancien recteur d'Académie, officier de l'Université;

E. DE LA VILLEBRUNNE, directeur de la Compagnie;

LAURENCY, ancien négociant, commissaire des comptes de la Banque de chemins de fer d'intérêt local, Secrétaire.

La *Vigilante*, constituée au capital de un million de francs, le 9 septembre dernier, à commencé ses opérations dont l'importance l'oblige à augmenter le capital disponible.

En conséquence, l'Assemblée générale des actionnaires ayant décidé l'émission de la deuxième et dernière série des Actions, la souscription est de nouveau ouverte.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

ON VERSE :

50 francs en souscrivant ;

75 — au 20 mars prochain ;

en tout 125 francs par Action, c'est-à-dire le quart, seul et unique versement qui doit être fait, selon toute probabilité, d'après les données connues.

Chaque Action donne droit à :

1^o 5 % d'intérêt annuel ;

2^o 75 % dans les bénéfices ;

3^o Une part proportionnelle dans l'actif social.

Les intérêts sont payables par semestre.

A Paris, au siège de l'Administration.

Et dans les départements, chez les représentants de la Compagnie.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

au siège de la Société,

3, place du Théâtre-Français, à Paris.

On peut souscrire par correspondance en envoyant à l'Administration le premier versement, soit 50 francs par Action demandée, en billets de banque, en chèques ou mandats de poste, à l'ordre de la *Vigilante*, ou bien verser à son crédit dans les succursales de la Banque de France.

POUR EVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Marché de Saumur du 2 mars.

Froment (l'h.) 77 k. 25 —	Graine trèfle 50 —
2 ^e qualité . 74 24 T	— luzerne 50 —
Seigle . . . 75 12 —	Foin (h. bar.) 780 85 —
Orge . . . 65 10 —	Luzerne — 780 65 —
Avoine h. bar. 50 9 50	Paille — 780 65 —
Fèves . . . 75 12 —	Amandes . . 50 —
Pois blancs . 80 35 —	— cassées 50 —
— rouges . 80 35 —	Cire jaune . 50 180 —
Graine de lin. 70 —	Chanvre tillé (52 k. 500) — à —
Colza . . . 65 —	Chanvre broyé — à —
Chevevis . . 50 —	Blanc à —
Huile de noix 50 k. —	Demi-couleur . . à —
— chevevis 50 —	Brun à —
— de lin . 50 —	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870. 1 ^{re} qualité 100 à 125	
Id. 2 ^e id. 75 à 90	
Ordin., env. de Saumur 1871, 1 ^{re} id. 45 à 55	
Id. 1871, 2 ^e id. » à »	
Saint-Léger et environs 1871, 1 ^{re} id. 45 à 55	
Id. 2 ^e id. » à »	
Le Puy-N.-D. et environs 1871, 1 ^{re} id. 42 à 48	
Id. 2 ^e id. » à »	
La Vienne, 1871. 30 à 35	
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1871. 70 à 80	
Champigny, 1871. 1 ^{re} qualité 120 à 150	
Id. 2 ^e id. » à »	
Varrains, 1871. » à »	
Varrains, 1871. 70 à 80	
Bourguell, 1871. 1 ^{re} qualité 90 à 100	
Id. 2 ^e id. » à »	
Restigné 1871. 70 à 80	
Chinon, 1871. 1 ^{re} id. 60 à 75	
Id. 2 ^e id. » à »	

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A AFFERMER

DE SUITE

PROPRIÉTÉ D'EPÈNE

Sise à Bournaud,

DE 42 HECTARES 24 ARES.

Les réparations aux bâtiments jugées nécessaires seront faites par le propriétaire, au gré du fermier.

Entrée en jouissance au 25 mars 1872.

S'adresser, à Loudun, à M^e HERBAULT, notaire. (121)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

NOUVEAUTÉS.

EUG. BIZERAY,

Rue de la Tonnelle,

DEMANDE UNE OUVRIÈRE

exclusivement pour faire marcher la machine.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

M. PAUL TAVEAU,

GÉOMETRE-EXPERT,

A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.

Son bureau est établi au Pont-Fou-chard, commune de Bagneux, près Saumur. (430)

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignol-Simon, bandagiste herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ^{eur}, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).



LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Garantie : Cinquante-trois Millions.

Assurances pour la vie entière : Un capital est payé au décès de l'assuré.

Assurances mixtes : Un capital est payé à l'assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années, ou à ses héritiers aussitôt son décès.

Les assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de 50 p. 100 dans les bénéfices de la Compagnie. La participation calculée sur le montant de toutes les primes versées a donné les résultats suivants pour l'année 1870 :

Assurances vie entière.	4.08 %
Assurances mixtes.	4.20 %

Pour chacune des trois années, 1866, 1867 et 1868, ces résultats avaient été de 4.20 % pour les assurances vie entière, et 5.40 % pour les assurances mixtes, et en 1869, de 4.44 % pour les assurances vie entière, et de 5.52 % pour les assurances mixtes.

L'assurance présente donc un double avantage : elle garantit l'avenir de la famille ; elle constitue pour l'assuré un placement de fonds.

Envoi franco de notes explicatives.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n^o 33 ;

Et dans les départements, à ses Agents généraux ;

A Saumur, à M. DUVEAU, agent général de la Compagnie, successeur de M. PINEAU-MORICET, quai de Limoges. 117. (116)

On demande un homme pour garde champêtre.

S'adresser à M. PERREAU, maire de Distré. (84)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

ARGENTEZ VOUS-MÊME

Réargentez, entretenez les couverts, service de table, réchauds, flambeaux en ruolz, cuivre plaqué, etc., avec le bleu d'argent pur. Boîte avec instruction 1 fr. 50. Envoi franco en France contre 1 fr. 80 en timbres-poste.

Dépôt à Angers, chez Febvre, pharmacien, place du Cirque. (69)

LE SEUL CUNDURANGO-GAULT

importé de l'Équateur, sous la garantie du gouvernement et par l'entremise des consulats. Le seul employé dans les hôpitaux contre les *Vices du Sang*. Le seul vin de Malaga au Cundurango-Gault employé contre l'Anémie, les *Fleurs Blanches*, la phthisie, etc., se trouve à la pharmacie Meyerbeer, 5, rue Meyerbeer, Paris.

Les médicaments à base de Cundurango-Gault se vendent en France, exclusivement sur ordonnance de médecin. Correspondance avec les Médecins. (72)

Rue Royale, n^o 4, à Saumur.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

DE

Beaux Produits de l'Agriculture

Pommes du Canada franc de Rainette.

Vente au rabais de pommes piquées pour marmelades et confitures. Grande quantité de pommes de terre longues, excellente qualité, pour semence et cuisine.

Carottes à jus, qualité supérieure, pour cuisine et graines. S'adresser à M. PICHÉRIE-DUNAN, professeur d'Agriculture, rue Royale, n^o 4, Saumur.

BENZINE J. GARDOT

DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{re} GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIF, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE ET C^{ie}

Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)

SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE

COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent.

REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties.

S'adresser chez M. CH. DUVEAU, fabricant-bijoutier,

Agent Général de la C^{ie} d'Assurances le Phénix, quai de Limoges, 117, à Saumur.